

Bélanger, Michel. *Institutions Économiques Internationales : Introduction au droit international économique*. Paris, Éditions Economica, 1981, 147 p.

Daniel Colard

Volume 13, numéro 4, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701433ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701433ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Colard, D. (1982). Compte rendu de [Bélanger, Michel. *Institutions Économiques Internationales : Introduction au droit international économique*. Paris, Éditions Economica, 1981, 147 p.] *Études internationales*, 13(4), 748–749.  
<https://doi.org/10.7202/701433ar>

dant quelques questions. Comment enfermer à l'intérieur d'un modèle unique des types de soulèvement qui surviennent chez des peuples et dans des cultures aussi différents que ceux énumérés? Le marxisme est-il bien l'inspirateur et la référence de tous ces mouvements? Les auteurs y apportent eux-mêmes, une contre-preuve puisqu'ils présentent le cas de l'Angola à l'appui de leur démonstration. Or la guérilla d'Angola lutte justement avec l'appui des USA contre un gouvernement marxiste.

L'analyse des auteurs étonne aussi par certaines tentatives d'explication qui relèvent beaucoup plus de conceptions occidentales que de références marxistes. Ainsi attribuent-ils au charisme du leader une importance qui surprend le lecteur. La conception, voire le préjugé occidental apparaît plus nettement encore lorsque sont définis les motifs de rébellion. Pour les auteurs il existe des « esoteric appeals » telle la revendication nationaliste et des « esoteric appeals » qui s'appuient sur les mécontentements concrets des masses. Doit-on parler d'euphémisme? Doit-on reconnaître plus simplement qu'entre les auteurs et l'objet de leur étude il existe un écart culturel assez considérable?

Le livre surprend encore par son quasi-silence sur l'expérience du Vietnam. Certes pareil sujet est abondamment traité ailleurs, dans des ouvrages nombreux, mais on demeure intrigué qu'il soit possible d'écrire sur le sujet de l'insurrection populaire sans faire référence à certaines leçons récentes. Qu'importe, le livre est intéressant, il apporte des informations sur des événements contemporains et, à travers ses auteurs, il renseigne sur une certaine façon de penser.

Jean-René CHOTARD

*Département d'histoire  
Université de Sherbrooke*

## ÉCONOMIE INTERNATIONALE

BÉLANGER, Michel. *Institutions Économiques Internationales: Introduction au droit international économique*. Paris, Éditions Economica, 1981, 147 p.

Le petit livre que Michel Bélanger – Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux I – vient de consacrer aux relations économiques internationales, examinées sous l'angle institutionnel et organisationnel, mérite l'attention. Cet ouvrage – à la fois modeste et ambitieux – s'adresse aux étudiants de Licence ès Sciences Économiques ou d'Administration Économique et Sociale. Il s'agit en fait – comme l'indique fort justement le sous-titre – d'une « Introduction au Droit international économique ».

L'étude est par conséquent modeste puisqu'elle ne prétend pas aller au fond des problèmes de ce que les experts appellent le « Nouvel Ordre Économique International » (NOEI) et les hommes politiques le « dialogue Nord-Sud ». Mais elle est aussi ambitieuse vu l'ampleur de la matière et la densité des sujets traités par l'auteur.

La structure de l'ouvrage, comprend deux grandes parties: l'une est consacrée aux « Acteurs économiques internationaux » (50 p), l'autre aux « Actions économiques internationales » (40 p). Dans la première, M. Bélanger étudie respectivement l'Acteur étatique, le rôle économique des Organisations internationales à vocation mondiale (ONU et Institutions spécialisées, le GATT, etc.) et régionale (les Commissions économiques régionales des Nations Unies, l'OPEP, l'OCDE, la CEE, l'ASEAN, l'ALADI; le Groupe Andin, etc.) enfin, l'influence des Sociétés transnationales. Dans la seconde, l'auteur passe en revue les différentes modalités de la Coopération internationale: la coopération commerciale, la coopération monétaire, l'aide économique internationale.

Du point de vue institutionnel et relationnel, le tableau présenté ici est très classique. Il

aurait sans doute été bon de développer un peu plus certains points pour éviter le défaut de l'énumération ou de la description pure et simple (notamment dans le chapitre consacré aux Organisations internationales). La deuxième partie est plus vivante, donc plus facile à lire que la première.

La dimension restreinte du livre – 145 pages – ne permet pas d'aller trop loin dans le détail, mais une bibliographie substantielle et très récente accompagne chaque thème ce qui devrait inciter l'étudiant consciencieux à approfondir les sujets traités. Deuxième qualité: la clarté. L'auteur écrit simplement et expose ses idées sans ambiguïtés; le style – c'est suffisamment rare pour le signaler – est dépouillé, direct et limpide. Au total, cette « introduction au droit international économique » porte parfaitement son nom; elle met à la disposition des étudiants un ensemble minimum de connaissances indispensables pour comprendre la problématique des rapports entre pays riches et pays pauvres qui s'ordonne *in fine* autour du concept de « Développement ». Naturellement, l'ouvrage constitue un point de départ: il atteindra son but si le lecteur le considère bien comme tel et ne s'en contente pas...

Daniel COLARD

Faculté de Droit  
Université de Besançon

CHAMPION, Pierre François et TRAUMAN, Jacques. *Mécanismes de changes et marché des euro-dollars*, 2<sup>e</sup> édition. Paris, Librairie Economica, 1980, 1983 p.

Présenté comme une 2<sup>e</sup> édition, cet ouvrage n'est, en fait, que la réimpression de l'édition publiée en 1978. Elle ne peut en conséquence que refléter bien pauvrement les développements et les enseignements du fonctionnement des marchés de change et du marché des euro-dollars depuis le flottement généralisé des monnaies en 1973. Écrit par deux cambistes l'ouvrage traduit assez fidèlement les idées des praticiens du change quant au

fonctionnement du marché, aux rôles des agents économiques, en particulier les banques intervenantes, et des instituts d'émission: les banques centrales. Dans cet esprit, on continue de voir dans le marché des changes et des euro-monnaies un addenda au fonctionnement normal des marchés monétaires et financiers, et on interprète les événements sous un angle particulier sans tenir compte des interactions avec les autres composantes intérieures des marchés financiers.

L'ouvrage est organisé en trois parties. Dans la première, les auteurs consacrent beaucoup de temps à la description du marché, et l'on reprend une nouvelle fois l'explication du « multiplicateur » des euro-monnaies, sans être conscient, apparemment du moins, que cette controverse s'est lentement dégonflée au cours des dix dernières années. Dans la deuxième, c'est la technique des opérations bancaires qui accapare toute la réflexion du lecteur sans réussir cependant à expliquer le comportement des agents économiques. Le rôle des banques, en fait de simples intermédiaires, prend plus de place que l'analyse du comportement des autres agents économiques prêteurs ou emprunteurs. Ainsi, les auteurs rédigent un plaidoyer en faveur de « l'honorabilité » des banques sur le marché des changes. On affirme, presque sans nuances, qu'à part quelques exceptions, les banques n'ont jamais spéculé.

« Quant au reste de la profession bancaire, et en particulier les cents premières banques mondiales, la réponse est non: elles n'ont jamais spéculé et ne spéculent jamais » (p. 91). Comment expliquer alors les pertes de change extraordinaires de la Banque de Bruxelles (actuellement Banque Bruxelles Lambert) au cours des années 70? N'y a-t-il pas, dans la volonté d'attribution d'un certificat de bonne conduite aux banques, un excès qui ne convaincra personne.

La troisième partie laissera le lecteur sur sa faim. L'analyse des forces à l'oeuvre dans le marché est très sommaire, et la discussion de la politique de défense des banques centrales, est en grande partie dépassée par les